

ANNEXE 8

**AVIS DE DÉSISTEMENT  
(PROCÉDURE INFORMELLE)  
(ARTICLE 8)**

-----

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

AVIS DE DÉSISTEMENT

SACHEZ QUE l'appelant se désiste de l'appel interjeté à l'égard de (décrire la(les) cotisation(s) (qui comprend (comprennent) une nouvelle cotisation et une cotisation supplémentaire) et en préciser la date et la période s'y rapportant).

DATE :

DESTINATAIRE : Le greffier  
Cour canadienne  
de l'impôt  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M1

ou

Tout autre bureau  
du greffe.

*(Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification  
et le numéro de téléphone de l'appelant, de son  
avocat ou de son représentant)*

(ANNEXE MODIFIÉE PAR DORS/2004-103, art. 16; DORS/2007-144, art. 8.)